



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sourds et malentendants

Question écrite n° 9068

Texte de la question

M. Jean-David Ciot attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion, sur la facilitation, pour les personnes atteintes de surdit , des d marches administratives r glementant l'acc s aux services publics.   l'heure actuelle, tout individu d sireux de faire valoir ses droits aux services publics (s curit  sociale,  nergie,  tat civil, P le emploi...) peut se pr senter physiquement au guichet mais, dans certains cas, d tient  galement la possibilit  de r gler son dossier par t l phone. Or les personnes malentendantes se voient priv es de cette possibilit  d'action souple, rapide et r active. Par cons quent, il demande si un syst me de messages textuels, envoy s depuis un terminal de t l phonie mobile, en direction des  tablissements publics, pourrait  tre mis en place pour permettre aux personnes sourdes de proc der de cette mani re au r glement de leurs formalit s administratives, lorsque cela est possible.

Donn es cl s

Auteur : [M. Jean-David Ciot](#)

Circonscription : Bouches-du-Rh ne (14  circonscription) - Socialiste, r publicain et citoyen

Type de question : Question  crite

Num ro de la question : 9068

Rubrique : Handicap s

Minist re interrog  : Handicap s

Minist re attributaire : Personnes handicap es

Date(s) cl e(s)

Question publi e au JO le : [6 novembre 2012](#), page 6248

Question retir e le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)